Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-93_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 06 juillet 2026

Service référent : ***Finances Commande Publique***

Objet : Finances – Budget principal – Décision modificative n° 2

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, , M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Corinne GONTARD représentée par M. Gildas QUENDO

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-93_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 06 juillet 2026
Délibération n°93/2026

Service référent : ***Finances Commande Publique***

Objet : Finances – Budget principal – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

Il est proposé une décision modificative n° 2 au Budget principal permettant de couvrir les dernières dépenses liées au marché de maintenance des installations aquatiques et subaquatiques du port de plaisance de Port Maria sur le budget mouillages. Il est proposé que le budget principal verse une avance remboursable complémentaire au budget mouillages afin de financer ces travaux.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours - Compte 2313 – Immobilisations en cours Chapitre 27 – Autres immobilisations financières - Compte 27638 – Créances sur autres établissements publics	- 42 460 € + 42 460 €	
TOTAL	**0 €**	**0 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 29 juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1,
Vu le Budget primitif du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal,

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-93_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire



Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES – 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Publié le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-93_2026-DE